

La SATT Aquitaine Science Transfert voit ses six premières années récompensées par la décision de l'Etat de poursuivre son financement



Sur proposition de Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, et Guillaume Boudy, secrétaire général pour l'Investissement, le Premier ministre a décidé la poursuite du financement, à hauteur de 147,5 M€, des 9 Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT) créées en 2012 dans le cadre des Programmes d'Investissements d'Avenir.

Parmi les 9 SATT figure Aquitaine Science Transfert qui se voit attribuer un financement de 14 millions d'euros pour les trois prochaines années.

La décision de poursuite du financement d'Aquitaine Science Transfert vient récompenser une évaluation approfondie conduite au second semestre 2018 par l'Agence Nationale de la Recherche. Cette décision du Premier Ministre est assortie de recommandations permettant notamment de poursuivre le développement de la société dans son écosystème :

- Poursuivre l'alignement des actions de la SATT avec la stratégie de sites de ses établissements actionnaires fondateurs (**université de Bordeaux, CNRS, Bordeaux INP, université de Pau et des Pays de l'Adour et INSERM**) et celle de ses établissements partenaires fondateurs (**CHU de Bordeaux, université Bordeaux Montaigne, Institut Bergonié, ESTIA, Sciences Po Bordeaux et Bordeaux Sciences Agro**),
- Exploiter le potentiel du site élargi (avec notamment l'université de La Rochelle), tant du point de vue géographique que du point de vue du positionnement sur la chaîne de valeur (maturation et incubation),

Au 31 décembre 2017 et depuis sa création en juillet 2012, Aquitaine Science Transfert :

- a engagé en moyenne 3,450 millions d'euros dans 25 projets de maturation annuels visant à amener l'invention d'un chercheur jusqu'à la preuve de concept,
- a détecté en moyenne 150 inventions de chercheurs aquitains par an, susceptibles de devenir un jour des innovations,
- a signé 47 licences et accords d'exploitation,
- a contribué à la création de 17 start-up, dont deux lauréats du Prix iLab

Siège social
Bâtiment A31, 3ème étage
351 cours de la Libération
33405 TALENCE Cedex
Tél. : 05 33 51 43 00

Établissement secondaire
Avenue de l'Université - BP 81121
64011 PAU Cedex
Tél. : 05 40 17 52 92

www.ast-innovations.com

SATT Aquitaine SAS au capital de 1 000 000 d'euros - RCS Bordeaux 753 027 663 - TVA FR46 753 027 663



- a déposé 370 brevets et autres titres de propriété intellectuelle pour le compte de ses établissements,
- a signé 2 561 contrats de recherche partenariale entre chercheurs et entreprises.

Maylis Chusseau, présidente de la SATT Aquitaine Science Transfert a déclaré : " C'est une immense fierté que je partage avec nos établissements actionnaires et partenaires et avec toute l'équipe d'Aquitaine Science Transfert. Au quotidien, ensemble, nous travaillons avec l'ambition que l'innovation issue de la recherche publique devienne un processus plus simple et plus efficace. Ce travail porte ses fruits : Poietis, Treefrog Therapeutics, Irisiôme, NETA, Argolight sont autant de start-up qui prouvent que l'on peut amener des technologies deeptech au marché ! Cet encouragement de l'Etat nous motive pour accroître nos efforts."

- FIN -

A propos d'Aquitaine Science Transfert® (SATT Aquitaine)

Créée en 2012, Aquitaine Science Transfert a pour objectif d'accélérer le transfert de la recherche académique vers les entreprises. La société est soutenue par ses 5 actionnaires fondateurs (Caisse des Dépôts et Consignations, Université de Bordeaux, Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), CNRS, INSERM et ses partenaires fondateurs (CHU de Bordeaux, Institut Bergonié, ESTIA, Université Bordeaux Montaigne, Sciences Po Bordeaux, Bordeaux Sciences Agro). L'expertise d'Aquitaine Science Transfert couvre toutes les étapes du transfert de technologie : détection des inventions et des besoins du marché, maturation (investissement dans la preuve de concept technique, économique et juridique), transfert de la propriété intellectuelle, négociation des conditions d'exploitation et réalisation du transfert (accords de licence, accords de collaboration, créations de start-ups). Aquitaine Science Transfert a investi environ 18,2 millions d'euros dans des programmes de maturation et des brevets. Depuis sa création, Aquitaine Science Transfert a contribué au lancement de 17 entreprises et de 18 produits, services ou procédés aux ambitions nationales et internationales. Aquitaine Science Transfert est certifiée ISO9001:2015.

www.ast-innovations.com

twitter.com/SATTaquitaine

[LinkedIn](#)

Contact Aquitaine Science Transfert

Yann Mondon – M : +33 (0)6 30 51 22 94 – Mail : y.mondon@ast-innovations.com

Claire Moras – M : +33 (0)5 33 51 43 28 – Mail : c.moras@ast-innovations.com